

Réunion d'initiative locale 2

Patronage laïque Jules Vallès – Lundi 4 février 2019 / 19h-21h30

Pour la seconde réunion, l'ordre du jour appelle les questions suivantes :

- Question 11 : Que faudrait-il faire aujourd'hui pour mieux associer les citoyens aux grandes orientations et à la décision publique ? Comment mettre en place une démocratie plus participative ?
- Question 15 : Que faudrait-il faire pour consulter plus directement les citoyens sur l'utilisation de l'argent public, par l'Etat et les collectivités ?
- Question 16 : Quel rôle nos assemblées, dont le Sénat et le Conseil Economique, Social et Environnemental, doivent-elles jouer pour représenter nos territoires et la société civile ?
- Question 18 : Que proposez-vous pour renforcer les principes de la laïcité dans le rapport entre l'Etat et les religions dans notre pays ?

Après avoir salué la présence des participants (21 personnes) et avant d'entamer le débat, l'animateur de la réunion tiens à préciser :

- Le déroulement de la réunion.
- Les règles du débat et fait une lecture de la charte du grand débat.
- Précise la thématiques choisie et les modalités de restitution.

Le grand débat national

Résumé de la réunion du 04/02/19

21 participants

Question 11 : Que faudrait-il faire aujourd'hui pour mieux associer les citoyens aux grandes orientations et à la décision publique ? Comment mettre en place une démocratie plus participative ?

Une première prise de parole fait remarquer que cette question donne l'impression de s'intéresser uniquement aux plus hautes instances de notre organisation démocratique mais qu'il serait bon que les citoyens soient associés d'abord au niveau local.

Aujourd'hui ceux qui s'engagent n'ont pas l'impression de pouvoir concrètement agir et un sentiment d'inutilité gagne en puissance. Les avis sont le plus souvent « consultatifs » et une lourdeur administrative décourage une prise d'initiative régulière et fluide. Les élus sont peu accessibles et l'écart avec leurs électeurs se creuse un peu plus chaque jour. Les conseils de quartier sont peu actifs et n'influencent pas suffisamment sur la prise de décision politique pour être attractifs.

Il est urgent de donner plus de pouvoir aux citoyens dans les décisions locales.

Pour ce faire les idées suivantes ont été émises :

- Consulter les citoyens lors de référendums locaux. Sans en abuser, ces référendums permettraient d'impliquer davantage les citoyens sur des décisions locales les concernant. Ils ne devront jamais s'inscrire en contradiction des lois nationales et concerneront uniquement les affaires courantes.
- Organiser plus de réunions à la mairie où les citoyens seraient amenés à mener des réflexions qui aboutiraient à des décisions sans rester uniquement consultatifs => A ces réunions peuvent être conviés un panel de citoyens identifiés comme qualifiés sur le sujet et complétés par d'autres tirés au sort pour éviter l'entre soi.
- Mettre en avant / Créer des CESE locaux dont les avis devraient être pris en compte au niveau départemental et régional par les collectivités.
- Améliorer la transparence de l'action des élus et faciliter les démarches administratives.

Au niveau national les participants ont souhaité améliorer les outils de contrôle. A l'image des maires, l'ensemble des responsables politiques devraient rendre des comptes à des points d'étape de leur mandat et à des organismes indépendants. Les participants semblaient tous désireux de s'impliquer davantage, mais se heurtent à des outils existants trop illisibles et pas suffisamment accessibles. Associés les citoyens c'est d'abord leur permettre de comprendre l'action menée, par des documents clairs, synthétiques, réguliers et accessibles.

Le recours au référendum a également été mentionné avec pour objectif non pas d'acter une décision mais de lancer le processus législatif et le débat sur des sujets importants aux yeux des français.

Le grand **débat national**

Il a également été mentionné une participation citoyenne à la cour des comptes, pour donner à son avis annuel un poids plus fort. Qu'il devienne enfin plus contraignant que consultatif et que nous ne retrouvions pas d'une année sur l'autre les mêmes recommandations.

Question 15 : Que faudrait-il faire pour consulter plus directement les citoyens sur l'utilisation de l'argent public, par l'Etat et les collectivités ?

Les nouvelles technologies permettent de mettre en place des outils de consultation plus directs. Si leur potentiel est fort il faut toutefois continuer à inciter chacun à se déplacer et à s'engager.

Pour ce faire, la communication est essentielle. Elle doit permettre à tous d'être informés de manière efficace. Il existe aujourd'hui de nombreux outils qui ne sont pas suffisamment bien utilisés faute d'une bonne communication. Les citoyens désireux d'être consultés, ne trouvent pas les espaces où ils peuvent officiellement faire entendre leur voix.

L'avis des citoyens est toujours consultatif et rarement pris en compte de manière obligatoire. Certaines instances existantes (conseils de quartier, CESE locaux, réunions diverses) devraient être institutionnalisées pour leur donner un poids plus important dans le processus global de décision.

L'attitude des élus a également été soulignée. Un sentiment général de « condescendance » est ressenti. Pour amener les citoyens à donner leur avis, il est essentiel d'avoir des interlocuteurs dans une position d'écoute et d'attention régulière, qui invite chacun à se sentir considéré et responsabilisé.

Certains participants ont également fait remarquer que les propositions citoyennes étaient peu voire pas du tout débattues par les différents pouvoirs locaux et nationaux. Les sujets portés par l'Etat et les collectivités semblent toujours émaner « du haut » et placent les citoyens dans une situation de passivité imposée vis-à-vis de la teneur des débats.

Enfin la faiblesse des contre-pouvoirs, et leurs collusions avec l'Etat et les grandes entreprises privées interrogent. Il devient urgent de leur redonner l'indépendance nécessaire à leur crédibilité.

Le grand **débat national**

Question 16 : Quel rôle nos assemblées, dont le Sénat et le Conseil Economique, Social et Environnemental, doivent-elles jouer pour représenter nos territoires et la société civile ?

En introduction de cette question, deux vidéos de présentation du CESE et du Sénat ont été diffusées à la salle.

La première réaction après cette diffusion fut de constater que beaucoup de choses existent mais semblent insatisfaire les citoyens. Peut être à cause de la multitude de couches qui les séparent de l'action politique.

Une grande majorité des présents ont souhaité que le CESE occupe une place plus importante dans le processus législatif. Aujourd'hui ses avis ne sont pas suffisamment pris en considération faute d'obligations institutionnelles. La population semble ignorer ou très peu connaître cette chambre. Elle gagnerait à se tourner davantage vers le grand public et à relayer son action sur les médias et les réseaux sociaux.

La désignation des membres du CESE interroge. Peut être une partie d'entre eux pourrait être désignée au tirage au sort sur la base du volontariat pour éviter le corporatisme et l'entre soi.

Le CESE devrait également être privilégié pour la rédaction des nombreux rapports commandés par l'exécutif et délégués à des « experts » extérieurs aux institutions.

Enfin les pétitions citoyennes qui permettent de saisir le CESE sont appréciées. Elles pourraient être élargies à l'Assemblée Nationale (avec un nombre plus important de signataires) et aux CESE locaux (avec un nombre plus réduit de signataires).

Concernant le Sénat, c'est le travail en commission qui a été pointé. Celui-ci échappe trop souvent au regard du citoyen. Les participants se sont alors demandés comment donner aux citoyens les moyens de participer à ce travail de commission. En complément des longues vidéos, des notes de synthèses plus accessibles et plus lisibles permettraient à chacun de se faire une idée du travail en cours.

En conclusion, les participants se sont accordés à dire que le temps long nécessaire à la politique était en contradiction avec la volonté immédiate d'obtenir satisfaction. Et que nos institutions étaient, malgré quelques défaillances et points d'amélioration, globalement solides et satisfaisantes.

Le grand **débat national**

Question 18 : Que proposez-vous pour renforcer les principes de la laïcité dans le rapport entre l'Etat et les religions dans notre pays ?

En introduction, la vidéo « comprendre la laïcité en 3mn » du journal Le Monde a été diffusé.

Une première remarque critique la question en se demandant s'il est bien nécessaire de « renforcer » les principes de la laïcité, pourquoi insinuer qu'ils ne seraient déjà pas assez forts ?...

Dans la discussion, il est apparu ensuite que la loi de 1905 est assez peu connue. Certains constatent qu'elle est parfois contournée et mal appliquée. Ce constat amène quelques-uns à vouloir changer la loi pour renforcer la laïcité par une application mieux adaptée au contexte actuel et mieux perçue des religions, qui s'intégreraient ainsi d'autant plus facilement à la République au lieu de la « combattre » qui à se rapprocher d'un système concordataire.

Ce raisonnement est néanmoins contredit par une majorité des participants qui pensent qu'il vaudrait mieux que la laïcité soit connue davantage et la loi de 1905 mieux appliquée. Des actions doivent être menées dès l'école pour sensibiliser le plus grand nombre à ce qu'elle apporte. Sortir du cadre purement juridique pour permettre à tous de comprendre comment elle structure et organise notre société et donne la possibilité à l'Etat de s'émanciper de toutes influences dogmatiques développant ainsi la pratique de l'esprit critique et favorisant la mise en œuvre de nombreuses avancés sociales (égalité femme-homme, IVG...).

Ainsi il est peut-être nécessaire de faire preuve de plus de sévérité lorsque la loi est mal appliquée et de veiller à ce que chacun la respecte, sans dériver de tous bords, et pour le respect de tous.

Un travail de pédagogie est nécessaire, sur le temps long pour que la laïcité soit perçue comme la voie d'accès privilégiée à notre commun républicain et non comme une barrière discriminante et peut être encore mal comprise.

Pour cela, il est possible de faire appel à la réserve citoyenne.